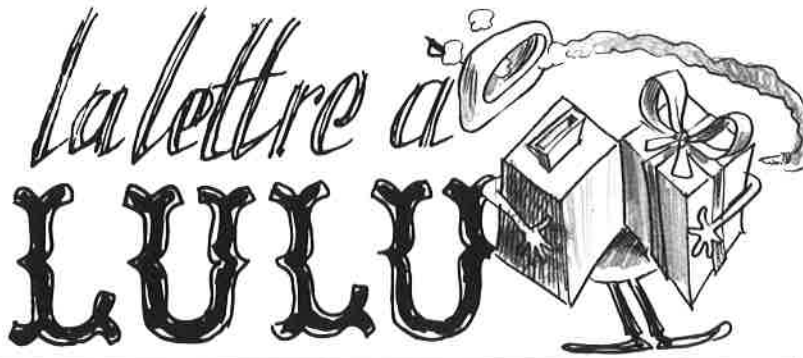




Adresse internet

Consultez les numéros précédents de la Lettre à Lulu sur notre site internet : www.multimania.com/luluzima



**SAUVONS
L'HEBDO
D'NANTES**

P. 10

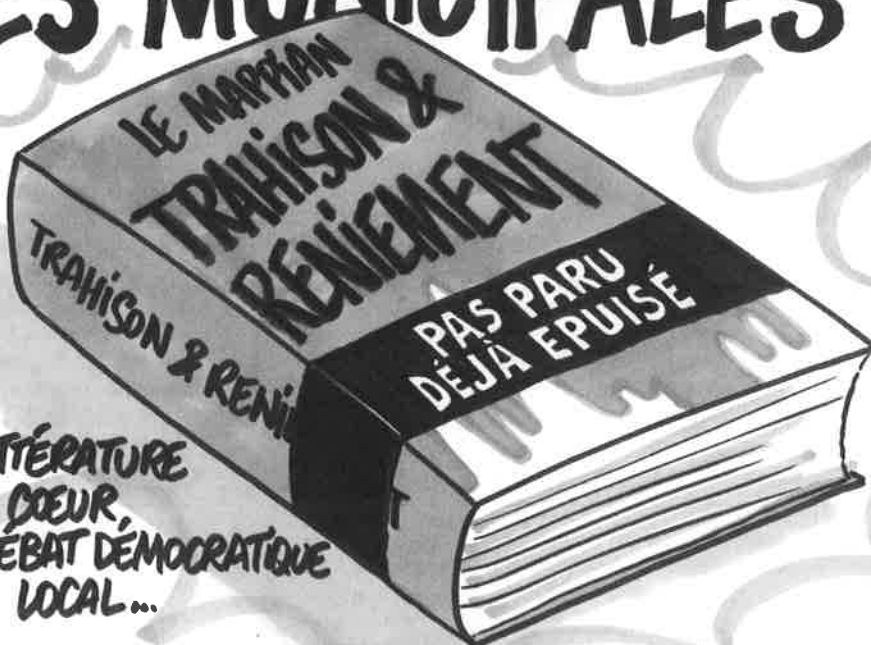
La raillerie ne salit que le dérailleur Irrégulomadaire satirique n°31 - Décembre 2000

DU SANG, DE LA CHIQUE...

LE LIVRE QUI VA FAIRE GAGNER HAROUSSEAU

**Les Radicaux sont cuits pour Le Mappian, adjoint au maire.
Trahi par son parti, renié par Jean-Marc,
il promet un livre vengeur sur «le système Ayrault»...**

LE LIVRE NOIR DES MUNICIPALES



LA LITTÉRATURE
AU CŒUR,
DU DÉBAT DÉMOCRATIQUE
LOCAL...

LIRE P. 2

C'EST PAS UNE HALLU **Poulaga non grata**

L'installation d'un nid de poulets risque de faire s'élever comme une volée de moineaux les habitués de la porte voisine : à l'initiative de la municipalité de Nantes, un nouveau commissariat doit ouvrir au cœur de l'île Feydeau entre mars et juin 2001, à la place d'une station service désaffectée. A un jet de mégot du Triangle qu'on n'a pas consulté. Nantes est la dernière grande ville à avoir admis l'installation d'un centre de méthadone, géré par l'Association Le Triangle qui loue des locaux rue Kervégan. Pour les toxicos qui veulent décrocher, les centres de méthadone proposent aux volontaires cette substance de substitution et des conseils. Confiance, anonymat et discrétion sont indispensables pour que les décrocheurs n'aient pas la trouille de se faire raccrocher par le flicage. 22, v'là les voisins. Impensable, pour des gens en difficulté, qui ont tous eu des problèmes avec la police, de venir au Triangle sous le regard des flics. Demande est faite à la municipalité de retrouver un autre local en plein centre ville, proche des services de transports en commun. La mairie a d'abord fait une belle promesse de locaux, qui vont en fait être démolis pour construire une école. Raté! Depuis, les responsables municipaux n'ont pas fait une seule proposition de local de remplacement, ayant écrit au Triangle en juin en suggérant la solution miracle : pourquoi ne pas «poursuivre les investigations dans le domaine privé»? Déjà, pendant les deux semaines du tournage du film de Pascal Thomas en juin, la reconstitution d'un faux commissariat au même emplacement avait provoqué une panique chez les toxicos. Alors avec des vrais policiers, pensez...

LE LIVRE QUI VA FAIRE GAGNER HAROUSSEAU

Il n'y a pas que la vache folle dans la vie. Il y a aussi les Radicaux de gauche, capables de déclencher des psychoses tout aussi redoutables, en prenant en otage l'actualité littéraire.

Comme pour nos amies à Cornes, l'affaire commence par une histoire de farine, plus exactement de roulage dans la farine, qui a littéralement rendu fou Michel Le Mappian, actuel adjoint au maire de Nantes et futur débarqué de la liste à Jean-Marc.

Les entomologistes de la vie politique nantaise savent que les Radicaux de gauche sont depuis longtemps représentés par un duo de comiques, sorte de Laurel et Hardy municipaux, plus connus sous les noms d'Alexandre Mazzorana et Michel Le Mappian. Ne représentant pratiquement qu'eux-mêmes, ces «amis de trente ans» ne doivent leurs places au Conseil municipal qu'à leur étiquette, alliance plurielle oblige. Les meilleures choses ayant une fin, la séparation de ces deux inséparables remonte au 13 avril, lorsque Mazzorana réussit vite fait bien fait à piquer la présidence des Radicaux de Loire-Inférieure à Le Mappian qui n'avait pas cru nécessaire de mobiliser ses amis, certain que sa réélection serait une simple formalité. Erreur fatale. L'infortuné Le Mappian crie aujourd'hui au «putsch» et stigmatise «cette atteinte évi-

dente à la démocratie». Il jure même, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus. Sauf que si, car cette fable sans morale ne s'achève pas là.

Le Mappian :

«Trahison et reniement»

En octobre dernier, les Radicaux de gauche à présent sous la houlette d'Alexandre Mazzorana, décident de proposer quatre candidatures sur la prochaine liste d'Ayrault. Dont Mazzorana et, vous l'aurez deviné, sans Le Mappian qui hurle tous azimuts que le maire lui avait promis un tas de promesses, que ça ne va pas se passer comme ça et qu'on va voir de quel bois il se chauffe. Il va jusqu'à exiger du maire qu'il intervienne personnellement contre Mazzorana auprès de la commission des conflits du Parti radical de gauche ! Jean-Marc, impassible, lui signifie qu'il n'ira pas contre la volonté des partis de sa majorité plurielle. Exit Le Mappian, prié de retourner à ses chères études. Touché droit à l'ego, qu'il porte large, Le Mappian concocte alors une machine infernale à tirer dans les coins, un sombre opuscule sobrement intitulé «Trahison et

RADICAUX DE GAUCHE

La fin des congrès dans des cabines téléphoniques



reniement». En fait quelques pages ramassées en deux chapitres, le premier dédié à son «ami» Mazzorana, le second consacré au «système Ayrault», n'hésitant pas pour l'occasion à reprendre l'un des arguments du candidat de droite Jean-Luc Harousseau. Il décrit ledit «système» sous le jour d'un empire pyramidal sur le déclin, rien de moins. Mais, pas Radical pour rien, il prévient aussitôt : «Ce livre sortira à Noël, sauf retourne-

ment de situation d'ici là.» En clair sauf si Jean-Marc le reprend sur sa liste, auquel cas l'imprécauteur n'hésitera pas à replonger dans les délices d'un «système» pour le coup plus du tout sur le déclin. «C'est du chantage», confie-t-on dans l'entourage du maire qui commence à se pincer le nez. C'est dommage, il aurait pu le nommer adjoint aux chorales, lesquelles sont tout de même plus nombreuses à Nantes que les Radicaux.

MANNE.COM

Miracle informatique en Loire-Inférieure

L'école religieuse n'est pas mieux traitée que celle des mécréants, peut prétendre Luc Dejoie qui a trouvé un bon filon pour offrir sans en avoir l'air un cadeau aux cathos. Son initiative a été appréciée et saluée comme «courageuse» par l'enseignement catholique lors de l'inauguration du collège privé Helder Camara de Treillières. L'astuce, c'est d'octroyer à chaque collège de Loire-

Inférieure, tant du diable que du bon dieu, des ordinateurs d'une valeur de un million de francs. Le matos restant propriété du département jusqu'à ce qu'il soit obsolète, ce prêt définitif permet de masquer une subvention d'argent public à l'enseignement catho. Pourvu que ça ne fasse pas un bug au contrôle de la chambre régionale des comptes...



Les Verts sont dans le fruit

Les Verts sont devenus une vraie machine électorale qui laisse peu de place aux doux rêveurs, sauf à ceux qui rêvent de faire main basse sur la ville.

La liste Ayrault n'est pas encore bouclée, qu'on sait déjà quels Verts y figureront. Des véloces, ces écolos, d'autant plus rapides que les nommés sont précisément ceux qui ont négocié les places avec Jean-Marc. On n'est jamais mieux servi que par soi-même. Gagnants, un barbu historique sur le retour, Ronan Dantec et un jeune apparatchik, François de Rugy. Le premier a fondé une radio libre aux heures héroïques, le second exerce le dur métier d'attaché parlementaire de Noël Mamère. Dantec, l'ami des animaux, de Rugy l'ami qui veut du mal à votre parquet. S'y ajoutent paritairement Catherine Choquet et quelques petits nouveaux dont vous nous direz des nouvelles. Une vraie marée verte sur les postes d'adjoints et de conseillers municipaux.

À peine sont-ils sur la liste qu'on sait déjà où. Et pas n'importe où. Dantec se réserve l'Environnement en lieu et place de Jean-Claude Demaure, parti rédiger ses mémoires. De Rugy prend les Transports et les embouteillages qui vont avec. Au total, Jean-Marc leur a promis sept places éligibles dont trois adjoints. Efficaces, ces nouvelles têtes.

Bien longues aussi, ces nouvelles dents. Car ces petits jeunes ne respectent rien, pas même les vieux potentats de la gauche nantaise. Des hooligans ! Voilà-t-il pas qu'ils ont exigé du maire que le programme municipal soit élaboré bilatéralement entre les Verts et le PS, excluant de fait les petits copains cocos, radicos, MDC & co... Sauf qu'à papa Jean-Marc, on ne la fait pas. Il fait les gros yeux, papa Jean-Marc, et ne leur envoie pas dire : «*Le programme municipal se travaille sur l'ensemble de la majorité plurielle, sur une base que je proposerai*», leur écrit-il sèchement, un peu las de subir leurs leçons et leurs grands airs.

Pourtant ces jeunes loups sont pleins de bonnes intentions. Ils ne sont pas encore élus

qu'ils chauffent déjà leurs places au Conseil municipal, annonçant un groupe «*Verts et apparentés*», jetant par avance les écolos alternatifs hors du temple. C'est que les places seront chères, surtout celles qui valent le coup : les délégations à la toute neuve communauté urbaine, objet de tous les désirs, rétribution des nouvelles carrières politiques locales. Jean-Marc leur en aurait promis six.

Pour arriver à ce beau résultat, il a fallu faire le ménage dans le jardin écolo. Couper les vieilles branches, arracher les jeunes pousses. Pousser l'encroûte Marie-Françoise Gonin à démissionner des Verts, empêcher Gérard Aubron de se représenter. Bref, reprendre l'appareil en main. Aux commandes du bolide (qu'on espère non polluant), la toujours très efficace Mireille Ferri, grande prêtresse locale de la mouvance écolo. Devenue une vraie petite Parisienne dans le staff de Voynet, conseillère régionale,

son retrait du Conseil municipal ne l'empêche pas de tenir la machine Verts dans un gant de fer. Au grand dam d'un certain nombre d'écolos qui n'apprécient qu'à moitié des méthodes tout juste démocratiques : négociations de couloir, votes à mains levées, pratique du mandat multiple (par exemple dix votants font quarante voix...) Ce qui suffit à faire basculer n'importe quelle assemblée générale. C'est ainsi qu'elle s'est débarrassée du président départemental des Verts, le nazairien Augustin Grodoy, au profit d'un nouveau venu inconnu du public mais qui promet, un certain Patrick Naizin (voir encadré).

Sûrs d'eux-mêmes, «*arrogants*» selon quelques hiérarques sociaux, les Verts n'ont pas besoin d'inventer de nouvelles énergies pour se chauffer : l'ambiance qui règne dans leurs rangs devrait suffire à provoquer un effet de serre des plus torrides dans le futur Conseil municipal.

Un béret vert saute sur Couëron

Le nouveau président des Verts de Loire-Inférieure sera-t-il candidat à Couëron, sur la liste du maire socialo Jean-Pierre Fougerat ? Patrick Naizin, 45 ans, cadre commercial «*demeurant à Couëron...*» selon *Ouest-France*, habite toujours à Nantes au jour d'aujourd'hui. Mais il confirme son «*parachutage, même si ce n'est pas dans les pratiques des Verts, parce qu'à Couëron il y a un challenge.*» Pour lui, les choses sont simples : «*L'accord Verts-PS prévoit un certain nombre de postes à la communauté urbaine, dont Couëron.*» C'est pourquoi les Verts «*lui ont demandé d'investir*» cette commune ancrée à gauche. Histoire aussi, selon les mauvaises langues, que cet ambitieux petit nouveau débarrasse le plancher nantais. Las, Jean-Pierre Fougerat ne l'entend pas de cette oreille. Selon le PS, les exigences de Naizin (un poste d'adjoint et un à la C.U.) préalables à toute discussion ne sont pas des méthodes acceptables. D'autant plus qu'il a déjà des écolos sur sa liste. «*De sensibilité écologiste*» rectifie Naizin, qui confirme que les choses se passent très difficilement. «*Couëron est un laboratoire de la gauche plus rien*», s'amuse-t-il en menaçant : «*Fougerat a une volonté hégémonique. C'est le dernier point d'achoppement dans l'agglomération : s'il ne veut pas lâcher, c'est l'accord départemental Verts-PS qui est en cause...*» Fichtre... C'est duel à OK Couëron ?

De la difficulté d'être

Jean-Luc Harousseau a choisi son slogan de campagne : «*L'audace d'être sincère.*» Ça va toujours mieux en le disant. Mais n'eût-il pas été plus sincère de se contenter de «*L'audace d'être*» ?

Gros débit toi-même

Jean-Luc Harousseau a tenu à sortir avant Jean-Marc Ayrault son site internet, www.harousseau.com. Ce qui n'est pas très fair play, vu que Jean-Marc se demande encore qui est ce fameux Azerty dont on lui rebat les oreilles depuis quelques temps. Qui lui expliquera que clavier n'est pas qu'un acteur comique ?

MANDAT DE DÉPÔT DE LISTE Magistratification bauloise

Mireille Cadenat sort de sa réserve. La procureure de la république de La Roche-sur-Yon est candidate aux municipales à La Baule, sur la liste du maire sortant Yves Métaireau. Pour passer de Cadenat à candidate, il ne faut que deux lettres de plus*. Sa hiérarchie adressera-t-elle à la magistrate les lettres qu'il faut pour l'autoriser à se présenter, même si c'est hors du périmètre de la juridiction d'appel de Poitiers, dont elle dépend ? En tous cas, pour le moment, elle reste présumée inélue.

* *Cherchez pas, c'est I et D. On a cherché une blague avec ça, mais rien.*

BON COUP Je ne regrette rein

La loi anti-cumul contraint Dominique Caillaud, élu vendéen, à ne pas se représenter aux cantonales. Il se retire satisfait d'avoir «*participé au coup de rein pour le désenclavement et pour la consolidation de l'image de Vendée*»*. Coup de quoi ? Un aveu à se retrouver aux assises pour viol collectif.

* *Ouest-France, le 20 octobre 2000.*

RASTIGNAQUIERIES Les élus vendéens brillent à Paris

Quand on n'est qu'élu provincial, il faut savoir monter à la capitale pour tenter la gloire. Fort de ce précepte, le député Joël Sarlot a comparu le 26 septembre devant un tribunal correctionnel pour discrimination envers les homosexuels. Pour avoir écrit en novembre 1999 une lettre qui «*suinte l'homophobie*» au ministre du tourisme pour dénoncer une brochure touristique «*Gay friendly France*» destinée à vanter la France auprès des homos américains. Le député Démocratie Libérale était défendu par le candidat villieriste à Paris Alexandre Varault, l'avocat commis de fil.

Jacques Oudin, sénateur noirmoutrin et infortuné trésorier du RPR au moment où il ne fallait pas, s'est aussi vu traîner devant un tribunal correctionnel parisien le 20 septembre, pour soutenir La Casette, alias Yvonne Casetta. Tout ce beau linge est sorti blanc comme neige. Blanchiment de beau linge, ça serait pas un délit, des fois ?

ALIALO

L'Armor-aux-rats

Poussée de peste brune bénigne, sous forme d'affiches aux slogans délicats («pas de mosquée en Bretagne», «La Bretagne aux Bretons») collées à Nantes et Orvault cet été. Le mouvement breton s'étend à l'extrême-droite. Depuis l'Occupation, personne n'osait s'afficher aussi ouvertement. L'Adsav -prononcer adsao- l'a fait. Un groupuscule sous la houlette de Patrick Montauzier, ex-président fondateur du POBL et ancien de l'ARB dont le fait de gloire est d'avoir fait péter les dorures de dix salles du château de Versailles, en juin 1978, avec 15 ans de taule à la clé, peine amnistiée en 1981. A Nantes, le ganguscule apparut au printemps dernier compte une dizaine d'adeptes et deux res-

ponsables, deux skinheads en reconversion après l'échec du lancement des Naoned Korps, un clan de supporters ultras à la Beaujoire. Du hooliganisme au nationalisme breton, il n'y a qu'un pas, de l'oie bien sûr. L'Adsav affiche un bretonnisme musclé, défend les «ethnies européennes», s'énerve contre «l'empire ploutocratique et le cosmopolitisme», «l'immigration massive et incontrôlée qui confine à l'invasion», prône la «préférence communautaire» qui «exclut la possibilité de l'adhésion à la fédération de peuples étrangers à notre culture européenne (Turquie, Maghreb)». En avril, à Nantes, ces ultras minoritaires n'ont réuni qu'une cinquantaine de pèlerins accourus du monde entier breton pour se recueillir place

CHAPEAUX RONDS ET BOTTES DE CUIR.

(une nouvelle danse bretonne.)



du Bouffay, devant la plaque commémorative de l'exécution du Marquis de Pontcallec, conspirateur décapité en 1720. Les mêmes vont se rameuter en avril prochain. Ce qu'on appelle aimer son prochain. **B. Kassin**

BRIÈRE-PRESSION

En voilà des pyromanières !

Manifestations d'allégresse enflammée en Brière. Cet été, les chalands et bâti-

ments d'accueil d'un guide en barque en font les frais, comme le siège du parc naturel de Brière. Feu à volonté.

Mais ceux qui sont aux pyromanes : une enquête a été ouverte. Les chasseurs eux,

savent bien que l'ouverture n'empêche pas de revenir bredouille, selon la tradition gendarmesque ici en vigueur depuis 15 ans : les plaintes déposées depuis 1985 contre les incendies volontaires, destructions diverses de maisons, cabanes, dragues des canaux, observatoires de la faune, sans parler des menaces, bombages sur des maisons et autres intimidations anonymes ont toutes été enterrées. Une vraie culture de la mise en brière systématique. Cet été, après les destructions de cabanes d'accueil des clients d'un guide en chaland et de deux de ses embarcations, mais surtout après le feu mis au bâtiment du Parc régional de Brière avec cinq millions de francs de dégâts, les pouvoirs publics ont voulu montrer que ça suffisait comme ça et que les impunis ne se cacheraient pas long temps. On voit ce qu'on voit. C'est à dire

rien. Une fois de plus, l'enquête s'enlise au bord des marais. D'accord, la zone est peuplée de natifs peu bavards dès qu'un képi se pointe. Mais l'omerta n'est qu'un mot et la similitude avec la Corse ne tient pas. L'excuse d'un milieu impénétrable est pratique pour éviter d'aller chercher ce qu'on veut trouver. La clandestinité, aux comptoirs des bistrotts, ça se piste. Les enflammés capables de foutre le feu à tout bout de champ constituent une petite douzaine de suspects potentiels, et il ne serait pas si sorcier de déclencher une enquête serrée. Histoire de déterminer s'ils ont agi sur un coup de tête brûlée ou avec l'aval de plus modérés en apparence. Mais si «les gendarmes ont mis le paquet»* avec une cellule d'enquête mobilisant des pandores de cinq brigades, «une manière de procéder peu fréquente, qui illustre la volonté des gendarmes d'aboutir sur les incendies cet été», l'enquête montre qu'elle ne s'embourbe pas dans le non-dit et le non-droit. Avec une stratégie imparable : il suffit de laisser le temps s'écouler au rythme des saisons pour voir les coupables, rongés de remords, venir se dénoncer eux-mêmes.

Eustache Flamberge

* Ouest-France, le 30 août 2000

Quoi les bidons d'essence? Mais c'est pour la chasse aux canards, Bien sûr!

Oh ben, Si vous l'dites!



Halte à l'embourgeoisement des prolos

Un camping de Pornic a construit en douce un lotissement de cahutes en dur. D'absurdes tracasseries de papier tombent sur des chalets qui n'existent tout simplement pas sur le papier.

Le camping sans toile, dans des murs en dur, menaçait l'authenticité des vacances populaires. Un coup d'arrêt à cette dérive pourrait bien être donné à Pornic, où 37 chalets hors-la-loi sont menacés de démolition. Le camping de la Boutinardièrre offrait jusqu'ici une prestation rare : la location de cabanons sauvages. Sur le papier, ses 37 chalets n'existent pas. Absents du cadastre, implantés tout prêt de la plage, sur une zone que le plan d'occupation des sols a décrété non constructible, édifiés sans le moindre permis de construire, ils font pourtant le plein de touristes depuis 1990, loués jusqu'à 3900 F la semaine en haute saison. Début juillet, un brigadier de police municipale a dressé procès-verbal contre ces 37 chalets de bois, toiture en tuile ronde, soubassement béton, raccords d'eau, d'électricité, tout à l'égoût. 37 édifices de 42 m² chacun, couchés sur le PV. Sans parler des extensions sauvages sur des terrains pas autorisés au plantage de sardine ni à la station de caravanes. Troublé de tant d'infractions, le brigadier en a oublié de signaler le bloc en dur de sanitaires et douches. Pressé par l'antenne locale de l'association SOS environnement, le maire Philippe Boënnec a du ordonner ce constat et porter plainte en juillet, mais il peut difficilement prétendre décou-

vrir ces constructions puisqu'elles figurent en photo sur les dépliants de son office de tourisme. L'acte de vente du camping, qui a changé de propriétaire en 1996, inclut les 37 constructions sans permis. Il a été établi et signé par Charles Leroux, notaire mais aussi maire-adjoint aux travaux et services techniques. Quant au premier propriétaire, Louis Roi, qui fut au comité de soutien de Boënnec lors de son élection en 93 et resoutient le même pour les municipales, il refuse royalement de répondre à la moindre question.

Tout ceci fait beaucoup de regards détournés pendant dix ans pour 1554 m² bien bâtis mais manquant un brin de légalité. «Des faits antérieurs à ma responsabilité de maire», dit Philippe Boënnec (qui était pourtant premier adjoint lors de l'édification sauvage). *J'attends la décision des juges, pour faire appliquer strictement la loi. Si le tribunal dit qu'il faut démonter les installations, je le ferai, mais le principe d'antériorité fait qu'elles sont là. Je ne sais pas si c'est vraiment illégal*. Le délai de prescription de trois ans pour les suites pénales, est en fait de trente ans pour les constructions.

Au même moment à Nivillac, dans le Morbihan, l'accord donné par le maire de construire en 1995, sans per-

CHALET SANS PERMIS : LA SOLUTION



mis de construire, seize cabanons dans un centre équestre en zone non constructible a vu les services de l'Équipement porter plainte. Le préfet a demandé la démolition. Comme le procureur à l'audience du 19 octobre. Décision en délibéré.

Propriétaire du camping de la Boutinardièrre depuis début 1996, Sébastien Devillairs affirme détenir toutes les autorisations municipales requises, mais refuse de les montrer. «Cette plainte n'a pas lieu d'être. Il fallait le faire il y a dix ans», se lamen-

te-t-il à Lulu. *C'est trop facile, de revenir là-dessus, si longtemps après ! On veut bien être dans la norme mais faut pas pousser le bouchon. Sinon on fermera en mettant quarante personnes au chômage. Ce qui fera autant de taxes locales en moins...* C'est pas beau de menacer de mettre sur le sable une station balnéaire.

Pépé la Sardine

LIQUIDATION

Gabelou Pastaga

Les voleurs au terminal de Montoir ont pillé le meilleur de conteneurs déplombés, vidés des bouteilles de champ', matériel hi fi, télévisions, tondeuses, karchers, et autres babioles revendables en douce. Mais en juillet 1999, les artistes de la soustraction ont fait fort, distrayant un conteneur complet, retrouvé propre et vide quelques heures plus tard sur un parking à Mizillac. Sept mille bouteilles de pastis et des téléviseurs se sont ainsi

volatilisés. La société de manutention qui a la garde de la marchandise a fait jouer son assurance, mais le vol du liquide s'est soldé par une perte



sèche : il a fallu régler 300 000 F de frais de douane sur l'intégralité du stock volatilisé. Le raisonnement est implacable : destiné à l'exportation, ce pastis était à l'origine exempt de droits de douane. Mais comme l'alcool a été cravaté sur le sol français, la douane considère qu'il va être bu sur le territoire. Donc taxé par les gabelous. Ça doit être frustrant de ne pas pouvoir taxer l'eau qui dilue le pastaga.

PHASE TERMINALE

L'enclos de principe

Ceux qui préfèrent le contenu au conteneur font des pas contents. Cinq millions de francs de marchandises chapardées dans les conteneurs du port à Montoir, voilà de quoi agacer les tenants de la propriété privée. Les gendarmes ont fait un coup de filet cet été, arrêté des receleurs. On se demande pourquoi, puisque l'autorité portuaire a rassuré tout le monde : depuis un an, son conseil d'administration a pris la décision de principe de clôturer le terminal à conteneurs. On respire. Bon d'accord, aucun budget n'est encore prévu pour fermer et garder le périmètre du terminal, mais rien ne vaut une bonne clôture de principe pour dissuader les dépouilleurs. Enfin, en principe.

CHEVEU PAS LE CROIRE Le toubib était pas de mèche

Le médecin greffeur de tifs n'arrosait pas de petits cadeaux des coiffeurs pour s'en faire des rabatteurs, à la différence de son dénonciateur public, concurrent mais pas toubib, qui s'est fait condamner en correctionnelle comme en appel.

Le litige entre les deux Nantais spécialistes du replantage de cheveux sur l'occiput est donc tranché : soigneur des déprimés condamné comme un vulgaire corbeau, Loïc Lefranc, gérant de l'autoproclamée «Clinique de médecine esthétique» tombe pour dénonciation calomnieuse envers le Dr Poirier, qui a aussi été shampouiné de tous soupçons par son conseil de l'Ordre des Médecins. Comme quoi, on ne peut plus se fier aux calomnies.

CONTREDANSE DU POULET L'aligneur aligné

En juillet dernier, un agent de police municipale nantaise est passé à sa demande devant le tribunal administratif pour contester sa mise à pied de trois jours en septembre 1995. Le flic, jugé trop zélé par sa hiérarchie, avait aligné 125 procès verbaux immérités dans la même allée Baco en deux heures trente seulement, alors que la plupart des véhicules étaient correctement stationnés. Ce qui fait pourtant un joli exploit de ne mobiliser qu'une minute douze secondes pour rédiger et apposer un PV. Si la discipline du carnet à souches est admise aux prochains JO, voilà une chance de médaille.

MAJORITÉ Un doigt d'honorabilité

Comment nommer les gestes que les bonnes mœurs réprovent quand on veut garder une certaine distinction en rédigeant un procès verbal ? Des flics qui ont malvécu un doigt brandi vers eux ont pu évoquer début octobre devant le tribunal correctionnel de Nantes le crime de «lever le majeur en direction des policiers, alors que les autres doigts étaient fermés en direction de la paume.» Quelle histoire, ce qu'il ont pris pour une obscénité n'était à l'évidence qu'une variation sur le mode majeur du serment du Jeu de paume !



GUERRE DE SUCCESSION

Les exécuteurs testamenteurs

Héritier escamoté, effet veuf garanti. Chronique des succès du jour d'une succession truquée d'hier.

Ne pas hésiter à déshériter son prochain* est un péché pas bien. Pour court-circuiter le partage de l'héritage, le veuf de la défunte maman de Pierre Desprès a fait état de fausse qualité d'usufruitier. Les deux vrais héritiers directs sont deux demi-frères, un citoyen belge pour donner à l'histoire un relief européen, et Pierre Desprès, l'enfant naturel d'un premier lit, qui se voit escamoté de la succession par divers procédés dictés par un sens répétitif de la charité chrétienne bien ordonnée, qui, comme il se doit, commence par soi-même. Victime d'un embrouillamini maximum, Desprès requiert la force judiciaire. Pour blanchir les fonds de maman Desprès juste avant son décès, un immeuble a été acheté à Ancenis géré par une SCI dont le nom tordant est platement inspiré de celui de la rue : la SCI Tartifume. Faut dire que le coup de la SCI est tartifumant : pas de comptabilité, statuts non conformes, et une gérante de fait et de circonstance de 87 ans, frangine du veuf et beau-père de Desprès.

Pour régulariser la SCI, hors-la-loi depuis 1991, Me Hervé Lenoir, avocat à Ancenis, assigne en référé Desprès afin de pouvoir désigner un administrateur provisoire, fourguer au plus vite l'immeuble, et récupérer les picailons du patrimoine ainsi dispersé. Tout en estampant au passage



les deux fils héritiers. Seul hic, l'avocat n'a pas le moindre mandat de celui qu'il est sensé représenter, le demi-frère belge de Desprès. Il se sert aussi effrontément de la fausse qualité d'usufruitier du beau-père, embrouille avouée par écrit et confiée dans un PV de gendarmerie versé au dossier du juge d'instruction. Ecarté chronique par actes notariés douteux, Pierre Desprès a pourtant averti le tribunal de Nantes que toute la procédure serait irrégulière, venant de gens qui sont sous le coup depuis septembre 1995 d'une plainte pénale pour faux et usage de faux sur laquelle repose l'affaire. Me Christophe Doucet, avocat commis par l'aide juridictionnelle pour défendre Desprès, dépose en douce des conclusions qu'il n'a pas montrées à

son client. Il passe curieusement sous silence les pièces et arguments démontrant la tentative d'escroquerie envers son client. Pas question de mettre en cause son confrère de la partie adverse, Me Lenoir, agissant avec deux mandats plus que douteux : celui du veuf, basé sur un faux en écritures publiques, celui du Belge, carrément fictif. Les deux demi-frères n'ont en fait rien l'un contre l'autre dans cette procédure qui les unit contre les mêmes imposteurs. La justice a laissé passer. L'immeuble, dont les deux demi-frères étaient en fait les copropriétaires indivis, a finalement été vendu en 1997 sans qu'ils n'aient touché le moindre fifrelin. Dernièrement, les deux demi-frères qui ne se connaissaient pratiquement pas, ont pris contact, mettant en évidence l'absence de mandat de l'avocat d'Ancenis pour poursuivre le demi-frangin français. Avec deux ans de retard, le Bruxellois a été avisé par Me Lenoir du bon tour joué à Desprès. Le bâtonnier des avocats n'a pas bronché, ni répondu au courrier de Desprès l'informant de ces agissements pour le moins originaux de Mes Doucet et Lenoir.

Mais il faut aller de l'avant. Réouvrir l'enquête judiciaire, c'est risquer d'obliger la machination à faire machine arrière.

Hervé St-Prix

* Voir «Une plaisanterie de bas-héritage», Lulu n° 28-29.

TRANSNOMIQUE

Mauvaises graines

Persuadés qu'ils allaient confondre un tripatouilleur de machin trangénique, des militants anti OGM de St-Nazaire ont fait une descente surprise il y a quelques mois chez Soja-France. Chou blanc : on n'y ne traite pas de maïs trafiqué, et plus du tout de soja depuis 15 ans. La société broye des graines de tournesol en huile de table et en restes pour aliments du bétail, et ne pouvait

souffrir la confusion. «Les gens racontaient n'importe quoi, qu'on y faisait de la chimie, des choses très dangereuses», explique l'agence de com parisienne qui a suivi le changement de nom. Début octobre, l'unité nazairienne de Soja France est devenue Cargill France. Et un programme de gentillesse, mécénat local et dégustations des huiles du cru. Pourvu que la rumeur fasse tache d'huile.

BIS !

Fuite de cerveau à la MCLA

Deux ans après Tardieu, le directeur administratif de la MCLA a dû quitter la scène sous les tomates d'un audit qui devait rester secret.



La pièce à succès jouée en 1998 à la MCLA, qui a valu à Jean-Luc Tardieu de prendre la porte et trois millions au passage*, sera-t-elle reprise cet automne ? Si l'on en croit la synthèse du rapport d'audit** remise en septembre à la direction de la MCLA, il semble bien que cette aimable comédie tourne au mélodrame, au risque de tirer quelques larmes au Conseil général, principal commanditaire de la maison.

Les hénarques dysfonctionnements pointés par ce rapport dénotent un goût prononcé pour l'intrigue dans les coulisses de la MCLA, sur fond de duel permanent entre les directions artistiques et financières : «La mésentente avérée des directeurs, affichée au vu et sus du personnel constitue une entrave au bon fonctionnement de la structure. Des clans partisans se sont installés pour pouvoir parfois mieux travailler sur les objectifs, parfois satisfaire prioritairement à des enjeux personnels...» C'est presque aussi beau que du Shakespeare. «On note également des jeux, à compliquer la prise de décisions, voire à la retarder... essentiellement installés dans la volonté de s'acculer mutuellement à la faute.»

Plus fort, l'audit révèle «des atteintes aux personnes relevant de comportements inacceptables de la part d'un directeur.» Directement mis en cause, le directeur administratif et financier Daniel Le Cars sera gentiment poussé vers la sortie. Diplomate, le directeur de la MCLA Philippe Coutant précise qu'il ne s'agit «ni d'une démission, ni d'un licenciement mais d'un choix mutuel faisant suite à des négociations.***» Avec à la clef un

chèque tout aussi diplomatique d'un an d'indemnités de salaire, soit environ 450 000 francs. L'audit fait moins dans la nuance que Philippe Coutant : «Si le directeur administratif et financier a bien rempli la mission d'intérim (après le vidage de Tardieu) et ses responsabilités en matière de gestion économique, les dérives comportementales constatées doivent engager le bureau (et) le conseil d'administration à prendre des décisions quant à son maintien dans la fonction.» Didascalies : le jeu un peu forcé de Le Cars avait le don de faire grincer les dents du personnel. «Il avait le goût du pouvoir sans l'assumer, chuchote-t-on en coulisses, pondait note sur note, rendait l'ambiance invivable... C'était ni plus ni moins qu'un emmerdeur !» On imagine la scène tout droit sortie d'un Courteline...

L'auteur de l'audit, décidément très en verve, n'oublie pas de saluer le Conseil général, qui a quelques tendances à surjouer son rôle : «Son implication directe ou indirecte dans des décisions hors limites de ses attributions gêne le fonctionnement d'un conseil d'administration plutôt vécu comme une chambre d'enregistrement et du bureau souvent mal à l'aise dans ses prises de positions.» Voilà qui devrait aller droit au cœur d'Édouard Landrain, président de la commission culture au Département, prié de rester dans le trou du souffleur, voire à la buvette. Le théâtre moderne est dur avec les vieux cabots.

* Par jugement du tribunal des Prudhommes.

Alain Termitant

** Audit commandé par le président de la MCLA à la société CDRH.
*** La lettre du spectacle, 4 octobre 2000.



PESANTEUR

Un calvaire, bonjour les dégâts

Un pilier de calvaire tombe, un enfant trinque. La commune vendéenne de Tiffauges vient d'être condamnée par le tribunal administratif de Nantes à rembourser les frais d'hospitalisation* d'un môme d'une dizaine de printemps en 1993, sérieusement blessé par l'accident du calvaire, sorte de totem d'obédience catholique, commémoratif d'un fait présumé remontant à une vingtaine de siècles. La commune avait l'entretien du monument à sa charge. Maintenant qu'on a la preuve que ces signes extérieurs de croyance sont porteurs de danger pour nos enfants, on attend une mesure de salubrité publique : l'abattage systématique du troupeau de calvaires français.

* 168 175 F, selon Ouest-France du 11 octobre 2000.

DENIER DU CULTUEL

Jehovah paye pas ses impôts

Une bonne idée pour soustraire au fisc le montant de votre écot foncier : devenez Témoin de Jehovah, même si vous n'avez rien vu. Le tribunal administratif de Nantes a considéré le 12 septembre que cette bande était une brave association culturelle, et non pas un gang d'adorateurs sectaires comme le croient naïvement pourtant les rapports parlementaires successifs sur les sectes. Etant décrétée association culturelle patente, il convenait donc de faire bénéficier du cadeau fiscal d'exonération de taxe foncière. Tout ceci est foncièrement insupportable pour les témoins de rien et autres amateurs de croyance zéro.

CHANVRE D'HONNEUR

Les fraudes payent leur coup

La direction de la répression des fraudes a décidé de rembourser Jean-Claude David, le producteur de chanvrette* qui avait été tenu de fournir des bouteilles de cette boisson au chanvre. Après cette réquisition, les labos de ces brigades anti-fraude n'ont trouvé aucune trace suffisante de THC, le méchant tétrahydrocannabinol qui rend nigaud. L'insupportable campagne de presse sans précédent menée par Lulu et suivie par personne d'autre aura donc eu raison de ce service de l'Etat. Parti sans payer, revenu pour ne pas mourir rongé de remords.

* Se reporter à la lecture de Lulu n°28-29.

LART POMPIER
**Liberté,
sénégalité,
fraternité**

ARMAGUÉDON

Le maire des Sables invente le dikt'art

C'est nouveau : on peut s'engager pour une journée à la Légion. Voici comment. Il faut une bonne occasion. Nantes, France, étant jumelée avec Rufisque, Sénégal, une délégation d'une vingtaine de pompiers sénégalais est reçue fin septembre par des collègues du District nantais. Tout baigne, jusqu'au dernier week-end au bord de la mer, où Médoune Wade, un des sauveteurs sénégalais, est porté absent. Panique le soir, quand il annonce qu'il s'est engagé dans la Légion, a fait tous les tests, épreuves sportives et le balaclan, et a signé pour 5 ans. Si les jumelages d'aujourd'hui servent à passer au Nord comme aux meilleurs temps des danseurs en tournée et autres ressortissants de l'Empire Soviétique passant à l'Ouest, où va-t-on ? Il a fallu des kilos de diplomatie, d'interventions haut placées et de tractations feutrées des autorités locales pour parvenir à faire résilier cet engagement fort inopportun pour la réputation du jumelage. Scandale : la troupe d'élite à képi blanc se trouve injustement spoliée d'une recrue en bonne et due forme. Intolérable ingérence dans les affaires de la Légion étrangère. Encore un accroc dans l'image de la Légion de France, terre d'asile, et dans les principes d'autodétermination des peuples.



ZÈDETROA Fiscalamité verbale

Il ne vaut mieux pas, non, il ne faut pas du tout du tout vouloir apprendre son métier à un motard de la gendarmerie. Au volant de sa BMW modèle Z3, un charmant garçon nommé Pingris, juriste fiscal en région parisienne et clamant fièrement un revenu de 55 000 F mensuel s'est fait arrêter en mai 1998 pour une sortie un peu virile d'un parking de magasin nantais. Devant le pandore allergique aux pneus qui crissent, le juriste, qui a prévenu que son père était commandant de gendarmerie, adopte illico un ton inamical : « Je vais vous apprendre votre métier (...) Je vais voir vos supérieurs (...) Vous aller avoir un blâme (...) Vous feriez mieux d'aller dans les banlieues (...) Avec votre salaire, vous n'aurez jamais les moyens de vous payer une voiture comme la mienne ». Préoccupé par son salaire à rentrer, le juriste n'a pas pu se déplacer devant le tribunal, ni payer un avocat. Ses propos peu amènes ont donc amené ce preneur de haut à se prendre 12 700 F d'amende, dommages et intérêts en correctionnelle en septembre dernier. Avec son assurance, il doit bien tenter de défalquer cette somme de ses revenus.

Le Musée d'art contemporain de l'Abbaye Ste Croix* aux Sables d'Olonne, a toujours eu une réputation de choix éclairés d'expos, reconnus par les médias nationaux. « Cette qualité de choix doit être poursuivie en évitant les écueils locaux, les influences douteuses, les diktats régaliens » écrit le dernier bulletin des Amis du Musée pour évoquer le dernier travers du maire Louis Guédon, dit Loulou. Il vient d'imposer au printemps prochain une exposition d'un certain Gabriel Toussaint, peintre genre naïf adulé par les notables du cru, qui rêvent ou fanfaronnent de détenir une oeuvre de ce peintre commercial d'importance planétaire jusqu'au bord du cercle de ses clients. Contre cette programmation forcée, le conservateur n'a pu faire mieux que de refuser d'écrire la moindre ligne dans le catalogue. Face aux Amis



du Musée, inquiets de cette ingérence, le maire, qui n'est pas un naïf, a tenu à rassurer : Promis, juré, il ne le fera plus. C'est juste une exception, et en rien « le prélude à des menaces contre la programmation des expositions ».

Loulou n'impose pas, il expose. De l'interventionnisme politique considéré comme un des beaux-arts.

Arthur Bocompreisseur

* qui a aussi la plus importante collection publique d'œuvres de Chaissac.

PRÉVENU, PAS VENU

Jean Nouvel travaille au noir

Quand il signe son œuvre, le palais de justice de Nantes, Jean Nouvel a de beaux discours : « C'est un bâtiment juste qui devait traduire l'idée d'équilibre, de précision absolue, de transparence et de démocratie. Pour cela l'architecte doit avoir lui-même une idée de la justice »*. Il a dû manquer de suite dans l'idée quand il été convié à comparaître comme un vulgaire justiciable devant le tribunal de police de Paris, le 30 mai dernier, pour non paiement à l'Ursaff de 23 266 F de cotisations sociales au deuxième semestre 1999. L'architecte aurait ainsi pu observer la justice à l'oeuvre, mais las ! il n'a pas voulu vivre cette expérience : il était absent à l'audience où il n'a été condamné qu'à 5 300 F d'amende,

dommages et intérêts. Sans compter l'Ursaff, qui va réclamer son dû. Quand la justice se fait tracassière, c'est d'un mesquin.

* L'Éclair, le 7 octobre 2000.



SEVÈREMENT BURNO

Naturistes en nage

Le ministre de la culture du Conseil régional a failli avaler sa cravate : à l'inauguration du Frac, Fonds régional d'art contemporain, à Carquefou, le villiériste Bruno Retailleau s'est finalement bien tenu. Il est passé sans broncher devant les six photos du Russe Olek Kulik présentant un homme se baignant à poil avec des surimpressions d'enfants tout aussi dénués de slips. Les esprits chagrins verraient en ces œuvres, créées spécialement pour l'ouverture du Frac, un genre d'ode pédophilode.* Mais Sèverement Bruno Retailleau a certainement cru que ces images n'étaient qu'une allégorie de jeunes et de vieux angelots nageant dans les limbes à la recherche du parking du Puy-du-Fou.

* La biographie de l'artiste montre qu'il s'est mis en scène précédemment dans de suaves clichés zoophiles.

Le député a craquelé la gueule à Jésus

4,9 m² de peinture ont failli se faire escamoter par un éminent amateur d'art, chevalier de l'Ordre du Mérite et cumulard. Au passage, on a plié la trombine à Jésus, roulé dans la poussière et gardé en viager.

Un type s'est fait descendre. Un certain Jésus. On a retrouvé la photo d'époque. Miraculeusement. Un tableau du XVII^{ème} siècle, une descente de croix, avait été distraït du patrimoine de l'église du patelin vendéen de Mouzeuil-St-Martin. Député européen, conseiller régional, maire de Luçon et grand amateur d'art sacré, Dominique Souchet en était le détenteur illégal. Mais il n'a pas pu profiter de son acquisition douteuse. Il a dû rendre cette toile du XVII^{ème} tardif, signée par Pierre Besnard II, peintre angevin de la fin du règne de Louis XIV. Le tableau avait été repéré dans les archives par le conservateur des objets d'art de la Vendée, fonctionnaire d'état qui a pisté la traçabilité de l'oeuvre grâce à un document de 1690 évoquant ce tableau, jusqu'à sa présence dans l'église au milieu du XX^{ème} siècle. Démonté de son châssis vermoulu, le tableau est alors oublié dans le presbytère. Pas perdu pour tout le monde. La toile avait été escamotée depuis une dizaine d'années : «Celui qui avait ce tableau savait très bien ce qu'il faisait», explique à *Lulu* le conservateur des objets d'art, Richard Levesque. Les investigations du maire et du conservateur des objets d'art ont déniché la toile. C'est un papy de Mouzeuil faisant office de bedeau qui a fini par vendre la mèche : oui, il a bien vendu la toile. Puis il s'est repris, en fait, il l'a juste confiée pour restauration à Monsieur Souchet. Qui n'a pu nier détenir la peinture. Bien que président du Centre vendéen de recherches historiques, Monsieur Souchet a eu la mémoire courte. Au point d'oublier que depuis 1905, les propriétés d'une église sont des objets de culte appartenant au patrimoine communal, et donc parfaitement inaliénables. Légalement, toute vente en est imprescriptible. Diplomate de carrière et amateur d'art, Dominique Souchet

était pourtant bien désintéressé puisqu'il n'avait même pas déplié ni restauré la toile de 2 m sur 2,45 m pour l'accrocher chez lui. Le conservateur l'a récupérée dans un état lamentable, roulée, repliée en deux, la pliure occasionnant une «cassure du visage du Christ». Triste Vendée où l'on craquèle les idoles... Mais pourquoi récupérer un tel trésor si c'est pour le laisser moisir presque dix ans ? Doublement sollicité, par oral et par écrit, Dominique Souchet n'a pas daigné répondre à *Lulu*. Le maire de Mouzeuil aurait bien une idée sur la question. Le bedeau ayant 75 ans, il suffisait d'attendre son enterrement pour voir disparaître le seul témoin de la captation. C'est quand même agaçant, ces vieux qui s'obstinent à durer ! Enfin, tout est rentré dans les ordres puisque le tableau qui n'aurait pas dû se trouver chez Sieur Souchet a retrouvé sa place dans l'église. Considérée comme «inestimable», cette toile rare, aujourd'hui restaurée, est «peut être le plus beau des tableaux présents en Vendée» selon le conservateur des objets d'arts. Elle pourra désormais être prêtée aux musées qui en feront la demande. A l'époque de la

soustraction, Dominique Souchet rédigeait un ouvrage d'importance publié chez Stock : «Vendée, mémoire et

audace». Son stock d'audace vient de perdre une pièce maîtresse.

Enrico Noclasse



UN MAX DE KAOUA

Le café qu'empêche pas de dormir

Finies, les insomnies en pensant comment le café a été produit, sur les hauts plateaux d'une double exploitation, agricole et de l'homme par l'homme. Grâce à Max Havelaar, on peut boire un petit noir sans fermer les yeux sur les conditions de spoliation du tiers-monde. Plus qu'un achat, un acte civique, pour participer, à son niveau, au commerce plus équitable. Le principe est simple ; des petits producteurs du sud organisés en coopératives, avec des récoltes à prix garantis, protégés des fluctuations du marché ; des consommateurs ordinaires, assurés d'un produit éthiquement correct, garanti par le label Max Havelaar. Entre deux, des marchands qui acceptent de jouer le jeu. En dix ans, le label s'est

implanté dans 17 pays au monde, regroupant des coopératives en Amérique latine, Asie et Afrique. Café d'abord, mais bientôt thé, chocolat, jus d'orange.

À Nantes, l'association NAPCE (Nantes agir pour le commerce équitable), créée en 1998, intervient dans les écoles, les événements culturels et solidaires (Tissé Métisse, Festival des Trois Continents) et même les grandes surfaces. Dégustation, jeu de rôles le «Consom'Acteur» pour montrer à tous publics les enjeux du commerce équitable sur la planète.

Pour trouver le café Max Havelaar dans l'agglomération nantaise, appelez l'association NAPCE au 02 40 43 05 00.

Le groupe Louboutin perd son indépendance

Le magnat de la presse nantaise, Citizen Louboutin, vient d'adosser son titre phare, Le Nouvel Ouest, au Télégramme de Brest. Hervé l'embrouille transfère ainsi au journal breton les petits soucis financiers qu'il lui cause ce canard boiteux.

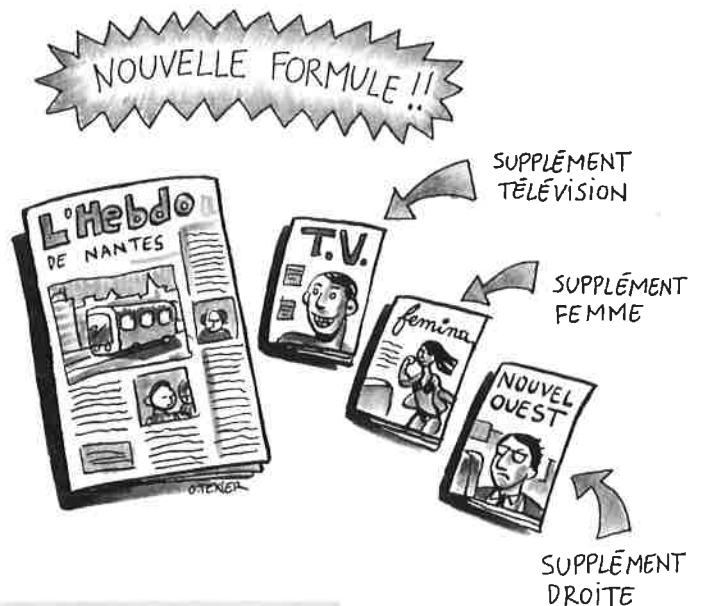
Les frères Coudurier, propriétaires du *Télégramme de Brest* et fondateurs de *l'Hebdo de Nantes*, viennent de prendre 10% du *Nouvel Ouest*, le quinzomadaire économique-pipeul et magazine régional-droitier de Louboutin. Le journal breton sauve ainsi la mise à ce canard plombé, vitrine légale du cirage de pompes le plus reluisant, qui tient debout depuis trois ans grâce à la complaisance intéressée de quelques grands patrons négligents ou très mal informés.

Cette faute de goût traduit, semble-t-il, le désarroi des dirigeants du *Télégramme*, déboussolés par les difficultés que rencontre *l'Hebdo de Nantes* à trouver son public. *L'Hebdo* vend en effet 2700 exemplaires, de source très autorisée, chaque semaine contre les 10 000 escomptés et vient de faire appel à un grand professionnel de la profession, Charles Baudinat, un ancien de France-Soir et d'Antenne 2 pour muscler sa formule. *Le Télégramme*, qui réussit plutôt bien sur le web avec son cityguide *Viva Nantes*, et lorgne sur la télé, se cherche des appuis sur la place pour pouvoir afficher la légitimité qui lui fait défaut.

L'Hebdo avait été lancé, l'an dernier, dans la perspective d'un rapprochement entre *Ouest-France* et *Presse-Océan*. Manque de bol, l'affaire ne s'est pas faite au dernier moment. Le coup parti, il a fallu tenter de se trouver une place entre les deux quotidiens, plus que jamais concurrents. Pas facile, et *l'Hebdo*, faute de moyens et de positionnement clair, n'a jamais décollé. Un rapprochement avec *Presse-Océan* a, un moment, été envisagé, pour donner un peu d'oxygène au petit hebdomadaire. Sans succès. Ce serait donc par dépit et faute de mieux que le *Télégramme*, via la société Manche Atlantique Presse, se serait alliée avec Louboutin,

qu'Hubert Coudurier affirmait pourtant l'an dernier «tenir à bout de gaffe», tant il sentait le soufre à Nantes. L'attelage a de grandes chances de réussir... à Louboutin, dont le *Nouvel Ouest* était une nouvelle fois à l'agonie avant la quatrième augmentation de capital à laquelle le *Télégramme* vient de souscrire. Il n'est pas certain, en revanche, que le journal de Morlaix y trouve son compte, sauf peut-être une place dans une des académies bidons dont Loulou le boutin, ce grand faiseur devant l'éternel, a le secret.

Félicity Mague



PET CACA

L'Hebdogramme en fait des tonnes

Sous le titre «*Les Kurdes de Nantes défendent leur réputation**», *Presse-Océan* nous offre une belle leçon de faux-culisme journalistique : «*Une quarantaine de Kurdes ont manifesté mardi rue de Strasbourg (...) Après la mise en cause du parti indépendantiste PKK (...) Ils entendaient ainsi protester contre les allégations de mafia ou de terrorisme qui leur sont imputées, regrettant l'attaque faite à leur communauté à Nantes...*» Quelle mise en cause ? Où ça des allégations ? Qui attaque les Kurdes à Nantes ? Mystères et boules de loulou, *Presse-O* n'en souffle mot, sans doute animé d'un zèle confraternel. Car s'il est exact que les Kurdes ont manifesté rue de Strasbourg pour défendre l'honneur de leur communauté, il est encore plus exact de préciser qu'ils l'ont fait devant les bureaux de *l'Hebdogramme***, pardon, de *l'Hebdo de Nantes*. Décrits

dans les colonnes de notre excellent confrère breton sous les traits peu amènes «*d'une communauté discrète et mystérieuse*», cachant en son sein des «*loups gris*» et des «*trafiquants d'héroïne*», les Kurdes ont surtout très mal vécu l'affichette de l'hebdo placardée sur tous les kiosques de la ville : «*Kurdes de Nantes : une mafia dans la ville.*» Un amalgame tout en finesse qui vaudra à *l'Hebdo de Nantes* les foudres des associations turques et kurdes de la ville et une pleine page de droits de réponse quinze jours plus tard...

Si notre confrère se trouve en panne de sujets sensationnels pour ses prochains numéros, nous lui suggérons de montrer du doigt une autre communauté : «*Journalistes bretons de Nantes : ont-ils tous des chapeaux ronds ?*»

* 4 octobre 2000

** *L'Hebdo de Nantes est une excroissance du Télégramme de Brest*

POINT COMMUNISME

Louboutin e-legal

Le bulletin* du Centre de Communication de l'Ouest (CCO) a eu la bonne idée de demander une tribune à Dominique Luneau, ci-devant directeur de la *Lettre économique API* (anciennement *Lettre des Pays de la Loire*). Lequel s'est fait un devoir de dénoncer haut et fort les pratiques pour le moins malhonnêtes de certains cyber «confrères». «*Shadocks de l'internet, les pilliers d'infos pompent, pompent, pompent l'information des autres et recrachent par e-mail ce qu'ils vendent à leurs clients comme leur propre information, sans citation ni vergogne.*» Bref, ces pompeurs ont trouvé le truc pour s'enrichir sur le poil des autres, au mépris des règles déontologiques, juridiques et professionnelles de la profession. Pas joli joli. C'est d'ailleurs ce qu'a dû penser notre très estimable confrère Hervé Louboutin, patron de *nouvelouest.com*. Alors qu'il n'était même pas cité par la tribune de Luneau, il a appelé furax le patron du CCO, exigeant de pouvoir répondre à ces odieuses allégations. Se serait-il senti visé ?

* Au pied de la tour, novembre 2000.

LATULULULU?

BIG MIC-MAC

Ouest-France, 5 août 2000

Ça s'appelle «Des eaux qui dorment ?» et c'est un éditu du grand chef. François Régis y explique que tout se tient. José Bové et l'attentat de Quévert. Faut oser, et il n'hésite pas à exposer son point de vue à la une. Les salariés au bout du rouleau de Cellatex menaçant de polluer volontairement la Meuse inquiètent alors le patron d'O.-F. : «Est ce la destruction du Mac Donald de Millau et la publicité complaisante dont ont été l'objet ses auteurs qui fait exemple ? On voit à quels drames cela a conduit avec la mort de la malheureuse employée du Mac Donald à Quévert.» Après ce dérapage verbal revendiqué, le front de libération des éditorialistes est resté étonnamment muet.

LA NOUILLE DE BÉNITIEN EN FAIT TOUT UN PLAT

Ouest France, le 15 août 2000

Jeanne-Emmanuelle Hutin, la fille à papa du journal, surnommée «Buisson Ardent» par les mauvaises langues de la rédaction d'Ouest-France, et la «Nouille de bénitier» par le reste du monde, n'en peut plus d'émotion quand les JMJ jubilent devant un tribun du quatrième âge, un certain Jean-Paul affublé du numéro 2. Papa François-Régis ayant cédé la plume d'éditorialiste à sa bigote de fille, la demoiselle analyse l'enjeu de ces journées : «rien d'autre que la découverte des autres, de l'Autre et en retour cette joie contagieuse, cette ébauche de fraternité». Non seulement elle ne dit rien contre les dangers de cette préoccupante contagion d'un jour, mais en plus elle minaude ses termes : quoi, «ébauche» ? On peut pas appeler ça de la débauche comme tout le monde ?

RENOUILLE DE REBÉNITIEN

Ouest-France, le 31 octobre 2000

Editorialiste de père en fille, Jeanne Emmanuelle Hutin ne supporte pas Halloween, surtout l'année où ça pollue la très sainte Toussaint : «cette «fête» promeut la laideur, l'horreur, les farces douteuses qui se terminent parfois tragiquement». Le petit nenfant se fait intoxiquer par «cette complaisance morbide» liée à des «jeux qui tournent à la mort». Ainsi accusés de pousser-au-crime, masques en plastique et citrouilles-à-trouille évitent le principal reproche fait par les cathos, le détournement déloyal de clientèle. La mort, faut pas laisser ça aux amuseurs, aux costumiers et aux vendeurs de soupe.

FRANÇOIS-REGIS

Un nid de pédophobes à Ouest-France

Justice et Liberté, c'est marqué dessus à Ouest-France. Justice : en octobre dernier, l'abbé Bissey est condamné pour pédophilie par les assises de Caen.

Liberté : pas question de parler du procès dans les colonnes du grand quotidien rennais, enfin le moins possible. François-Régis Hutin, son infailible pédégé, donne l'ordre de mettre la pédale douce sur l'affaire, refuse des propositions d'articles et édulcore systématiquement les titres afin que n'apparaisse pas la qualité d'ecclésiastique de l'accusé. Le rédacteur en chef Didier Pillet, le petit doigt sur la couture de la soutane, exige que les textes lui soient faxés avant d'être mis en page... Ce n'est qu'une fois l'abbé condamné que l'affaire sera vraiment évoquée, et encore, surtout pour donner le point de vue de l'Église et des milieux catholiques. «La souffrance des victimes n'a malheureusement pas bénéficié d'autant de com-

plaisance», s'indigne l'intersyndicale des journalistes de Ouest-France, qui crie à la censure. 150 journalistes signeront une pétition dénonçant cet abus de pouvoir qui nuit à l'image de leur journal, «une nouvelle fois ternie par une volonté irrationnelle venue d'en haut de protéger un monde clérical qui n'en demandait pas tant.» Venue d'en haut, voire du Très-Haut qui entre dans une divine colère et pose la question de conscience : «Pourquoi les journalistes concernés ne tentent-ils pas de faire reconnaître leur clause de conscience ?» Ceux qui ne sont pas contents n'ont qu'à prendre la porte : «C'est taisez-vous ou partez» s'étranglent les journalistes privés de toute liberté d'expression.

Saint François-Régis devrait payer à ces impies des stages en monastères : ils y apprendraient les vertus du silence, qui semblent en passe de devenir la règle déontologique de son canard.

CIVIQUE TON MAIRE

L'Éclair, 11 octobre 2000

La politique est un combat, voilà qui n'aura pas échappé au quotidien de la rue Santeuil : «Pour la quatrième année consécutive, la municipalité reconduit sa campagne civique à l'encontre des Nantais en cette fin d'année 2000.» À l'encontre ? Vivement une campagne à l'empour.

QUESTION POUR UN CHAMPION

Libération, 29 novembre 2000

À la question par un journaliste télé à l'Assemblée «Qui fut le candidat du PS à la mairie de Paris en 1995 ?» le président du groupe socialiste... n'a pas su répondre. Le journaliste l'aide : «Et si je vous dis Bertrand Delanoë ?» Ayrault ne sait toujours pas : «Ah, non, pas du tout, pas en 1995 ! Delanoë c'est notre candidat cette année. Si vous m'aviez demandé cette année, j'aurais répondu sans hésitation.» Espérons que Jean-Marc se rappelle qui est le candidat PS à Nantes en 2001.

TOP 44

CLASSEMENT SEPTEMBRE/OCTOBRE 2000

Les points sont attribués en fonction de l'emplacement de la photo dans les éditions de Ouest-France, de l'Éclair (1^{er} page et/ou couleur, 5 pts ; pages nationales, 4 pts ; pages régionales, 3 pts ; pages départementales, 2 pts ; pages locales et sports, 1 pt) et de l'Hebdo de Nantes (1^{er} page, 5 pts ; photo couleur, 3 pts ; photo noir & blanc, 2 pts ; sports, 1 pt ; dernière page, 4 pts ; publi-reportage, - 1 pt).

1.	FILLON François	(71 pts)	Haroussoculteur
2.	DA ROCHA Frédéric	(71)	Encore raté
3.	AYRAULT Jean-Marc	(67)	Fingers in the nose
4.	ZIANI Stéphane	(60)	Petit ponté
5.	MOLDOVAN Viorel	(56)	Roumain dans la culotte
6.	DEJOIE Luc	(53)	Leader-Inférieur
7.	CARRIERE Éric	(49)	Auchois premier
8.	LASPALLE Nicolas	(40)	Fringant Chevalier
9.	MONTERRUBIO Olivier	(39)	Inter-mi-temps
10.	FLOCH Jacques	(33)	Barreaumètre
11.	PAPON Monique	(31)	Haroussette
12.	SAVINAUD Nicolas	(28)	Ta passe s'emballe
13.	SILVA Mario	(28)	Poil au bras
14.	BLANGY Michel	(27)	Polmariné
15.	FABBRI Nestor	(27)	Plongeur de surface
16.	GILLET Nicolas	(27)	Tailleur de costards
17.	LANDREAU Mickaël	(27)	Muraille jaune
18.	GAUTIER Charles	(27)	Stockeur de graisse animale
19.	OLEMBÉ Salomon	(26)	Perle jaune
20.	AHAMADA Hassan	(25)	Comorien à foot
21.	HAROUSSEAU Jean-Luc	(24)	Fifillon
22.	SOUBRIER Mgr	(24)	Vaticancan
23.	DENOUEIX Raynald	(23)	Idéal du gazon
24.	GUERRIAU Joël	(23)	Guerrri-guerro
25.	BRASSELET Pierre	(22)	Gourmestre
26.	LANDRAIN Édouard	(22)	Bout de piste
27.	POTIRON Gérard	(22)	Maître Capelo
28.	BOBIN Kléber	(21)	Barbier de cette ville
29.	GAUTIER Gisèle	(21)	Tout dans le frac
30.	MAHÉ Albert	(21)	Tout dans le fric
31.	BERSON Mathieu	(20)	Tout dans le froc
32.	VERCHERE Françoise	(20)	Aéroportée
33.	HOCDE Yves	(19)	Fin ramier
34.	CHÉREAU Patrice	(19)	OPPF
35.	ARMAND Sylvain	(17)	Bleuet d'Auvergne
36.	POIGNANT Serge	(17)	Bas gouleyant
37.	CHENARD Alain	(17)	Légionnaire
38.	VAHIRUA Marama	(14)	Joker atomique
39.	LOUISY André	(14)	Vague mestré
40.	ROBIN Jean-Cyril	(12)	EPO tracté
41.	BOENNEC Philippe	(12)	Monsieur Boulettes
42.	VAUGRENARD Yannick	(11)	Éminence rose
43.	AUGEREAU Daniel	(9)	Interimam
44.	RETIÈRE Gilles	(9)	Post-Floch

La taule en face

À défaut de changer la face du monde, la prison peut changer la face d'un détenu. Michel en sait quelque chose.

Détenu en 1997 à la maison d'arrêt de Nantes, Michel, un homme de trente-deux ans, a vécu un enfer d'une rare sauvagerie uniquement parce qu'on l'a changé de cellule, comme ça, un beau jour, sans l'avertir qu'on le transférerait avec un fou furieux tout juste sorti du centre hospitalier spécialisé de Cadillac, prison réservée aux malades atteints de pathologies psychologiques. Tout le monde était au courant du danger extrême qu'il courait, sauf lui. Les surveillants qui avaient refusé le transfert d'autres détenus dans cette cellule, précisément pour cause de dangerosité particulière, lui accorderont cette faveur dont il ne se remettra jamais.

Donc le 10 avril 1997 Michel est transféré dans une autre cellule. Quelques heures après, sans raison, son co-détenu lui saute dessus alors qu'il s'endormait et, dans un état de démence complète, le massacre littéralement. «*En 13 ans de service, c'est la première fois que je vois une telle boucherie, une bagarre aussi sauvage et violente, il y avait du sang partout*», confiera un maton aux enquêteurs. L'agression durera près de trois quarts d'heure avant que les surveillants n'interviennent, malgré les appels au secours de la victime et des détenus voisins.

Lorsqu'enfin ils arrivent dans la cellule, les gardiens assiste à une scène digne d'un film d'horreur. Michel est au sol, son agresseur à califourchon sur lui. Il lui laboure le visage avec un manche à balai brisé et coupant. Le médecin constatera de multiples contusions et hématomes sur tout le corps, une fracture des os du nez, de nombreuses morsures et

la lèvre inférieure arrachée d'un coup de dents. Il hurlait «*Je vais te manger !*» dira plus tard Michel. Les photos au dossier sont insoutenables.

Personne ne s'explique ou ne veut s'expliquer pourquoi Michel a été mis dans cette cellule par les surveillants. Légèreté ? Puniton sadique ? Selon le directeur du centre pénitentier, il y a été affecté «*à la demande*» du co-détenu alors que celui-ci avait la réputation d'être «*un violent imprévisible*». Effectivement, on ne peut pas tout prévoir. Même si le dingou avait déjà commis

en était de démence au temps de l'action. Il a été dangereux à trois reprises. Il peut l'être à nouveau au cours d'un nouvel épisode. Il est certain que s'il n'est pas maîtrisé dans de tels moments, il peut aller jusqu'à tuer ou à se faire tuer.» Cet état de démence lui vaudra un non-lieu dans la plainte déposée par Michel pour tortures et actes de barbarie. Non-lieu également pour non assistance à personne en danger. C'est comme ça, c'est la vie et la justice qui passe.

Aujourd'hui Michel est dehors. Avec son RMI et dans un état «*de stress post-traumatique intense, symptômes névrotiques importants et développement d'une personnalité traumatonoévrotique*», selon l'expertise psychiatrique. Trois ans après les faits, il n'ose plus sortir de chez lui. Il revit quotidiennement l'agression, en parle en tremblant comme si elle venait de se produire. Sans parler du préjudice esthétique et des humiliations qui vont avec, sans parler des séquelles à la lèvre, l'empêchant de s'alimenter normalement, qui justifieront une IPP (incapacité permanente partielle) de 2% selon une première expertise. Autant dire rien, 8 000 francs selon le généreux fonds de garanti. La CIVI* a ordonné un complément d'expertise et alloué à titre de provision 20 000 francs à Michel. La nouvelle expertise produite le 6 novembre conclut à 35 % d'IPP, ce qui laisse espérer une indemnisation beaucoup plus juste au vu

de la jurisprudence habituelle. C'est toujours mieux même si ça ne lui changera pas le visage. Au moins la justice fera, elle, meilleure figure.

* Commission d'indemnisation des victimes d'infractions.



une agression grave quatre mois auparavant, qu'il sortait tout juste de Cadillac et aurait dû suivre un traitement psychiatrique... «*Aurait dû*», à l'étonnement du juge d'instruction qui suivait son cas. L'expertise qui suivra le confirme : «*Le sujet se trouvait*



ABONNEMENT

Nom, prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Ab. Réab.

100 F
10 numéros

Chèque à «La luttre à Leuleu» B.P. 48603 44186 Nantes cedex 4

Ont œuvré à ce numéro : Philippe Dossier, Faucompré, Frap, Annick Gautret, Nicolas de La Casinière, Tanq, Olivier Texier • Mise en page : Nathalie Brodin • Directeur de publication : Eric Chalmel • Producteur : en congé semestriel • N°ISSN : 1270-4911 • N°CPPAP : 77122AS. Dépôt légal : à parution • Merci à Com Dab' pour tout • Flashage : Western Press Ltd • Fabrication : Jacques Renaud • La Lettre à Lulu est éditée à 3 700 ex. par l'imprimerie St-Aignan (Nantes) pour LA LUTTRE A LEULEU Ass. 1901 - BP 48603 44186 Nantes cedex 4. E-mail : luluzimail@calva.net

